



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le 06 mai à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, Gilles DECURE, Christophe LEMONIER, Robert DEBERNARD, René FASSETNET, Laetitia CLERC, Cédric SIMON, Katia ODILLE, Françoise LAZERAT, Christian TRIVELLIN

Absents excusés: Oriane PETITOT, Marylène DURO

Secrétaire de séance : Christian TRIVELLIN

En raison de la crise sanitaire, la réunion a lieu en téléconférence

I PROPOSITION DE REUNION A HUIS CLOS :

A la demande du maire et de l'ensemble des conseillers municipaux, il est proposé de tenir ce conseil municipal à huis clos. En effet, le conseil municipal se réunit en raison de la crise sanitaire en téléconférence et la collectivité n'est pas en mesure de retransmettre les débats par télétransmission. Après délibération, le conseil municipal approuve ce huis clos à l'unanimité.

II TARIF DE LA SALLE DES FETES :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer à 50 € le tarif de la location de la salle des fêtes lors d'une collation suite à un enterrement pour les personnes extérieures à la commune à compter du 18 mai 2020.

III AVENANT CADOUX : TERRAIN MULTISPORT

Au vue de la configuration du terrain, il est nécessaire de renforcer la base du terrain multisports. La plus-value concernant ces travaux est de 5942 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, cette plus-value.

IV LISTE DES COMMISSIONS A METTRE EN PLACE :

Le conseil municipal a échangé sur l'organisation future des commissions communales.

V SUSPENSION DES LOYERS PROFESSIONNELS :

Dans le cadre de la crise économique suite au Covid-19, le conseil municipal décide à l'unanimité de suspendre les loyers du salon de coiffure pour les mois de mars, avril et mai.

VI QUESTIONS DIVERSES :

- Des masques ont été commandés via la CCVM. Nous sommes en attente de leur livraison. Une information auprès de la population pour la distribution sera faite.
- Le stationnement des véhicules gênant sur la chaussée ou les trottoirs a été abordé.

La séance est levée à 22h.